



## Procédures d'immigration (résidence en France) et divorce

Par **inga**, le **17/06/2009** à **21:30**

Bonjour, Es ce possible, après avoir obtenu la carte de séjour (pour résider en France), d'initier une demande de divorce car la concubinage avec le conjoint est difficile. Il y aurait-t-il des conséquences au cas où une demande de Nationalité devrait se faire immédiatement après l'obtention de la carte de séjour. (mariée depuis Décembre 2004) Merci de votre attention